



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-125591>

Département(s) de publication : 02

Annonce n° 25-125591

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Ville de Saint-Quentin

**Correspondant :** MME Macarez Frédérique, Maire

**Adresse :** Place de l'hôtel de Ville, B.P. 345 02107 SAINT-QUENTIN

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0323069133

**Courriel :** [marchespublics.ville@saint-quentin.fr](mailto:marchespublics.ville@saint-quentin.fr)

**Adresse internet :** <http://www.saint-quentin.fr/>

**Adresse internet du profil d'acheteur :** <https://www.marches-publics.info/>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** Communication & Accompagnement à l'autonomisation de la collectivité - Projet INTERREG SMALL

**Lieu d'exécution :** Territoire de la commune de, 02100 Saint-Quentin

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Caractéristiques principales :** Dans le cadre du projet Interreg SMALL, visant à déployer des flottes de vélos partagés au sein des écoles primaires pour créer de nouvelles solutions de mobilité scolaire durables et impulser une culture vélo dès le plus jeune âge, le titulaire sera chargé de : Phase 1. Communication : valorisation des retours d'expérience Objectif : Concevoir des outils et actions de communication qui s'appuient sur les retours d'expérience recueillis pendant la mise en oeuvre du projet pour diffuser les apprentissages et mobiliser les parties prenantes institutionnelles. Cibles : - Inspecteurs de l'Éducation nationale - Directeurs et directrices d'écoles - Enseignants et enseignantes - Parents d'élèves - Élus locaux et partenaires institutionnels Phase 2. Accompagnement vers l'autonomie de la collectivité Objectif : Préparer la collectivité partenaire à continuer le déploiement et le financement du dispositif après la fin du projet Interreg, de manière autonome. Axes de travail : - Appui à la recherche de nouveaux financements (locaux, nationaux, européens) - Structuration d'un modèle économique et opérationnel du dispositif - Formation des équipes internes à la gestion et à la pérennisation du projet - Formalisation d'un plan de développement post-consortium - Mise en relation avec des réseaux ou partenaires potentiels

**Refus des variantes.**

## Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

9 mois à compter de la notification du marché.

## Section 5 - Conditions relative au marché

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :** Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires. Financement direct du prix par des ressources propres et sur les budgets de la collectivité, ainsi que des subventions dans le cadre du projet Interreg SMALL

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services :** Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché

**Unité monétaire utilisée, l'euro.**

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français :** français

## Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :**

**Autres renseignements demandés :** Formulaire DC1 : Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (Cadre F1 du formulaire DC1)  
Formulaire DC2 : Déclaration concernant le chiffre d'affaires au cours des trois derniers exercices disponibles (Cadre F1 du formulaire DC2)  
Assurance responsabilité professionnelle pour les risques :  
Attestation d'assurance pour les risques professionnels en cours de validité  
Références sur des services spécifiés : Tout document permettant de justifier les capacités techniques et professionnelles du candidat (à titre d'exemple et non exhaustif : présentation, références, effectifs, organigramme, moyens matériels ... )

## Section 7 - Critères d'attribution

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)**

## Section 8 - Mode de passation du marché

**Type de procédure :** procédure adaptée

## Section 10 - Conditions de délai

**Date limite de réception des offres :** 02/12/2025 à 14:00

**Délai minimum de validité des offres :** 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

## Section 11 - Autres renseignements

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :**  
25054PICP

**Renseignements complémentaires :** Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info/> Code NUTS : FRE21 Valeur estimée hors

TVA : 58 333,00 euro(s) Marché périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif d'Amiens, 14, rue Lemerchier 80011 Amiens Cedex 01 Tél : 0322336170 Fax : 0322336171 Mel : greffe.ta-amiens@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Articles R 421-1 à R 421-7 du Code de justice administrative (2 mois à compter de la notification ou publication de la décision de rejet de l'organisme). Articles L 551-1 et R 551-1 du Code de justice administrative pour le référé précontractuel qui peut être exercé depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat. Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés (deux mois à compter de la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique). L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil acheteur : Oui Les intitulés des items de candidature étant fixés par l'organe de publicité, ils ne sont qu'indicatifs. Seul le contenu constitue la reprise des documents à produire au titre de la candidature listés dans le règlement de consultation. Comme indiqué à l'article 4 de l'acte d'engagement, le budget maximum alloué à cette prestation est de 70 000 euros TTC. La valeur estimée à 58 333 euros correspond à cette somme exprimée en euros HT. Comme indiqué à l'article 5.2 du cahier des clauses particulières, les prestations devront être achevées avant le 2 octobre 2026. La durée renseignée à 9 mois est donc purement indicative

## **Section 14 - Informations complémentaires**

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 12/11/2025**